



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
supérieur

Service des formations
et de l'emploi

N° 0805693

Paris, le 17 octobre 2008

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

à

Mesdames et messieurs les présidents
d'université et directeurs d'établissement
d'enseignement supérieur

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académies, chanceliers des universités

Objet : Campagne d'habilitation de diplômes de master pour les étudiants se
destinant aux métiers de l'enseignement - Rentrée universitaire 2009

L'amélioration de la formation des personnels enseignants, la revalorisation de leur
métier et la prise en compte des recommandations européennes constituent les
objectifs fondamentaux du nouveau mode de recrutement et de formation au niveau
master.

Pour répondre à cet enjeu majeur, il importe que les universités puissent avoir la
possibilité d'adapter leurs offres existantes dès la rentrée universitaire 2009-2010.
C'est l'objet de la présente campagne qui va vous permettre de concrétiser les
réflexions engagées au sein de vos établissements sur ce thème et de déposer vos
projets dans des délais compatibles avec la mise en place des nouvelles formations à
la prochaine rentrée.

Dans le cadre de cette campagne exceptionnelle, trois points sont plus
particulièrement à prendre en compte:

- En premier lieu, les cursus actuels, notamment les masters, devront s'adapter à la
formation des futurs enseignants en prévoyant une préparation effective à leurs
métiers par des pratiques encadrées incluant des stages.
- Pour autant, dans la progression vers le master, la construction, par les
établissements, de l'offre de formation en vue des métiers de l'enseignement
devra éviter que la préparation aux concours de l'Éducation Nationale en
constitue l'unique objectif, plaçant ainsi l'étudiant dans une impasse en cas
d'échec ; il convient donc de veiller à ce que les formations offertes constituent
des masters au sens plein du terme, répondant au double objectif de préparer les
étudiants au doctorat et de leur offrir un parcours qualifiant et professionnalisant
de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers.
- Par ailleurs, à l'heure où la recherche, donc le doctorat, sont des priorités, il
importe que ce mode de « masterisation » ne réduise pas, au moins dans
certaines disciplines, le vivier des chercheurs appelés à poursuivre formation et
recherche au-delà du master.

Pour chaque établissement, la construction de formations adaptées à ce nouveau
contexte devra ainsi obéir à un certain nombre de principes.

Principes généraux

Tous les masters donnent accès aux concours de recrutement des enseignants du 1^{er} degré, du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation. Néanmoins, les établissements peuvent proposer une offre de formation adaptée à ces débouchés professionnels, qui sera construite dans le respect de cinq principes indissociables :

2/4

1. Dans le cadre de la loi LRU, les établissements d'enseignement supérieur ont la pleine responsabilité de leur offre de formation qui s'appuie sur leur potentiel scientifique et pédagogique. Toutefois, il importe que l'offre de formation soit pensée en pleine concertation à l'échelle des académies, dans une logique de **politique de site** : il est entendu qu'il ne s'agit pas d'aboutir à concentrer la préparation en un seul lieu ni d'imposer des co-habilitations, mais de faire jouer les compétences complémentaires et la cohérence de l'offre régionale de formation.
2. Cette offre respectera les règles fondamentales du LMD, notamment la **progressivité des spécialisations** et la possibilité offerte à chaque étudiant - y compris en cas d'échec aux concours - d'adapter son cursus en capitalisant ses acquis. La lisibilité de l'offre de formation pour l'étudiant doit être une priorité.
3. Il ne saurait y avoir de master sans une authentique **formation par la recherche**. Cette formation visera d'une part à permettre au futur enseignant une lecture informée et critique des travaux de recherche susceptibles d'éclairer sa pratique, dans son domaine disciplinaire de compétence ou dans les domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation, d'autre part à permettre une initiation à la recherche impliquant chaque étudiant.
4. Compte tenu des missions qui incomberont aux futurs enseignants, les formations ainsi proposées obéiront à un équilibre, modulable selon les carrières et les missions envisagées, entre **4 ou 5 composantes** : la culture scientifique (disciplinaire ou pluridisciplinaire) ; un réel savoir faire expérimental pour les sciences qui le requièrent ; l'initiation à la recherche, y compris par un travail de recherche personnalisé ; la formation effective et progressive aux métiers de l'éducation et de l'enseignement incluant stages d'observation et de pratique accompagnée, didactique, psychologie des apprentissages, connaissance du système éducatif ; la préparation des concours dans leurs dimensions à la fois académiques et pratiques.
5. La formation professionnelle ne saurait se limiter à l'envoi des étudiants dans les classes ; d'autant qu'elle peut se dérouler dans tous types d'organisations assurant des missions d'enseignement ou de formation. Il est souhaitable qu'elle puisse s'articuler avec une réflexion didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique qui suppose **des « aller-retour » entre terrain et formation** accompagnés d'une réflexion encadrée par l'équipe pédagogique. Les ateliers d'analyse de pratique sont un des outils de formation que les établissements pourront développer.

L'offre de formation des établissements pourra être diversifiée : parcours de master, U.E. libres ou optionnelles, préparations aux concours non diplômantes pour les étudiants déjà titulaires d'un master, formation spécifique pour les personnes en reconversion professionnelle ou pour les candidats dispensés des conditions de diplôme (parents d'au moins trois enfants, sportifs de haut niveau).

En cas de difficultés de constitution d'un vivier d'étudiants de masters pour les collectivités et départements d'outre-mer, un examen spécifique sera envisagé.

Continuum de formation et types de formation

En licence

Dans le cadre du plan de réussite et du cahier des charges de la licence, les universités organiseront des parcours qui comporteront une part d'information sur les métiers de l'enseignement et d'initiation à ses pratiques sous forme de stages. Il est rappelé ici que les mentions spécifiques et « tubulaires », enfermant les étudiants dans un projet clos qui pourrait aboutir à une impasse en cas d'échec au concours, ne répondent pas aux nouvelles exigences de ce grade.

3/4

Deux principaux types de masters envisageables

Sans empiéter sur l'autonomie des établissements, ni préconiser une maquette type, la clarification des démarches suggère la possibilité d'envisager deux principaux types de cursus selon les choix des établissements et les métiers envisagés.

▪ *Des masters disciplinaires aménagés avec spécialités ou/et parcours « enseignement »*

Cette formule présente l'avantage de permettre une adaptation de l'offre existante ; elle garantit une ossature disciplinaire solide en fonction des exigences scientifiques différenciées (expérimentation en science...) et ménage les possibilités de poursuite d'études ultérieures en thèse. Cette solution semble particulièrement adaptée pour l'enseignement secondaire.

Certains professorats requérant la bidisciplinarité (Physique-Chimie, Histoire-Géographie, etc.) supposeront évidemment un aménagement des parcours en conséquence ; par exemple l'association d'une majeure et d'une mineure, notamment déterminée par les choix en matière de recherche.

La répartition, sur les quatre semestres du master, des composantes de formation citées plus haut relève évidemment du choix des établissements ; toutefois on peut douter qu'une concentration des composantes scientifiques et de recherche au cours des deux premiers semestres, et des composantes professionnelles dans les deux derniers soit la solution la plus équilibrée. Il faut à cet égard rappeler que la production d'une recherche, sous forme de soutenance d'un mémoire par exemple, peut intervenir indifféremment au terme du 2^{ème}, du 3^{ème} ou du 4^{ème} semestre (à la fois selon le déroulement des concours et les choix des étudiants).

▪ *Des masters « métiers de l'éducation et de la formation »*

Les établissements pourront également concevoir des masters qui en conjuguant plusieurs approches de l'éducation et de la formation éviteront les risques de formations tubulaires.

Ce type de masters peut donner lieu à des parcours différenciés et particulièrement adaptés aux différents métiers de l'éducation et de la formation, notamment pour les professeurs des écoles, les conseillers principaux d'éducation, les psychologues scolaires, les formateurs d'adultes, les concepteurs et les gestionnaires de formation, etc.

La dimension recherche sera assurée dans un des domaines au choix ; la poursuite en doctorat sera étudiée au sein des Ecoles doctorales selon les orientations choisies.

Ces masters reposeront sur une plus grande polyvalence disciplinaire. Par exemple, dans le cadre d'un parcours « professeurs des écoles », ils pourront comporter l'obligation de capitaliser les formations dans quatre grands champs : Humanités / Sciences et technologie / Didactique, psychologie du développement et des apprentissages, sciences humaines appliquées à l'éducation / Outils pédagogiques et communication, sans exclusive des autres composantes de la formation, connaissance du système éducatif, préparation aux concours et stages. Les établissements veilleront également à une répartition pertinente des composantes de formation sur les quatre semestres du master.

Prolongements

Poursuite d'études au-delà du master

Tous les masters proposés doivent pouvoir servir de base, pour les titulaires qui le souhaitent, immédiatement après obtention ou après quelques années d'exercice, à une poursuite de formation sous diverses formes.

4 / 4

Il peut s'agir d'une part des études doctorales, impliquant la réalisation d'une recherche dans le cadre d'un laboratoire reconnu, d'autre part des préparations aux concours, notamment lorsqu'ils comportent des programmes spécifiques.

Formation continue

A l'heure où la formation tout au long de la vie constitue un objectif collectif de plus en plus crucial, elle s'impose notamment pour les enseignants. La « masterisation » doit pouvoir aussi être l'occasion d'une évolution de l'offre de formation continue à destination des enseignants et des formateurs.

L'offre existante, souvent déjà riche, doit pouvoir être renforcée, structurée, et devenir « diplômante », ce qui correspond à une demande forte de la part des enseignants titulaires. Les deux types de masters ci-dessus pourront ainsi permettre aux enseignants en poste d'envisager des évolutions dans leur carrière et dans les fonctions qu'ils remplissent, à travers notamment l'exercice d'autres responsabilités pédagogiques à quelque niveau qu'elles soient. Ils doivent aussi faciliter les reprises d'étude et les reconversions professionnelles en proposant des formations complémentaires préparant aux différents métiers du domaine.

* *
*

Dans le cadre de cette campagne dédiée à la mise en œuvre de votre politique de formation aux métiers de l'enseignement, vous êtes invités à transmettre vos projets à la Direction générale de l'enseignement supérieur **pour le 31 décembre 2008** au plus tard, à l'adresse électronique suivante : dgesb34@education.gouv.fr. J'insiste sur la nécessité de respecter ce délai, qui est impératif au regard des délais d'évaluation par l'AERES et de la nécessité d'informer les établissements, au plus tard en juin 2009, des décisions d'habilitation nouvelles qui seront prises dans le cadre de cette campagne.

La formation des maîtres est un enjeu de l'avenir de l'École tant elle impacte la réussite des élèves. Adossée à la recherche comme toute formation de master, elle doit permettre d'améliorer la qualification des personnels enseignants français et faciliter leur mobilité au sein de l'Union européenne.

**Pour la Ministre et par délégation
Le Directeur général de l'Enseignement supérieur**



Patrick HETZEL

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Présentation des nouveaux concours de recrutement des personnels enseignants
- Annexe 2 : Référentiel des compétences annexé au cahier des charges de la formation des maîtres
- Annexe 3 : Documents à transmettre par les établissements, complétée par un fichier Excel